

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014.....	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014.....	5
<i>Monsieur le Maire</i>	6
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	7
<i>Monsieur le Maire</i>	19
Nicolas MARJAULT.....	19
<i>Monsieur le Maire</i>	19
Nicolas MARJAULT.....	19
<i>Monsieur le Maire</i>	19
Christophe POIRIER	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
Christophe POIRIER	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT	22
<i>Monsieur le Maire</i>	24
Nicolas MARJAULT.....	24
<i>Monsieur le Maire</i>	24
Alain PIVETEAU	24
<i>Monsieur le Maire</i>	25
Amaury BREUILLE.....	25
<i>Monsieur le Maire</i>	25
Alain BAUDIN	25
<i>Monsieur le Maire</i>	25
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS (CAN) - EXERCICE 2013.....	26
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - EXERCICE 2013	27
<i>Monsieur le Maire</i>	28
Elmano MARTINS.....	28
Marc THEBAULT	28
<i>Monsieur le Maire</i>	28
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION.....	29
<i>Monsieur le Maire</i>	30
Josiane METAYER	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
Nicolas MARJAULT.....	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
Nicolas MARJAULT.....	30
Elodie TRUONG.....	31
<i>Monsieur le Maire</i>	31
Amaury BREUILLE.....	31
Marc THEBAULT	31
<i>Monsieur le Maire</i>	32
Amaury BREUILLE.....	32
Marc THEBAULT	32
CONSTITUTION DE COMMISSIONS MUNICIPALES	33
<i>Monsieur le Maire</i>	36
Nicolas MARJAULT.....	36
<i>Monsieur le Maire</i>	36
Nicolas MARJAULT.....	36
<i>Monsieur le Maire</i>	36

<i>Sébastien PARTHENAY</i>	134
<i>Monsieur le Maire</i>	134
<i>Amaury BREUILLE</i>	134
<i>Elodie TRUONG</i>	135
<i>Monsieur le Maire</i>	135
<i>Nicolas MARJAULT</i>	135
<i>Monsieur le Maire</i>	136
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	136
<i>Dominique DESQUINS</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	136
RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE - MODIFICATION D2014-94	137
MARCHÉ DE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS RELATIFS À LA TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE AU RÉSEAU VPN HAUT DÉBIT ET AUX ACCÈS INTERNET - AVENANT N°1 POUR LES LIAISONS LOUÉES	138
SUBVENTION - MANIFESTATIONS - ASSOCIATION DU QUARTIER DU PORT	139
SUBVENTION - MANIFESTATIONS - ASSOCIATION NIORT EN VILLE	140
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ - COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2013	141
<i>Dominique SIX</i>	143
<i>Marc THEBAULT</i>	143
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ - COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2013	144
<i>Dominique SIX</i>	146
<i>Marc THEBAULT</i>	146
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU GALUCHET (ENTRE L'IMPASSE DU GALUCHET ET L'AVENUE SALVADOR ALLENDE) CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT	147
<i>Dominique SIX</i>	149
<i>Amaury BREUILLE</i>	149
<i>Dominique SIX</i>	149
<i>Amaury BREUILLE</i>	149
<i>Dominique SIX</i>	149
<i>Monsieur le Maire</i>	149
<i>Amaury BREUILLE</i>	149
<i>Dominique SIX</i>	150
<i>Amaury BREUILLE</i>	150
<i>Monsieur le Maire</i>	150
<i>Amaury BREUILLE</i>	150
<i>Monsieur le Maire</i>	150
<i>Amaury BREUILLE</i>	150
<i>Monsieur le Maire</i>	151
<i>Amaury BREUILLE</i>	151
<i>Monsieur le Maire</i>	151
<i>Dominique SIX</i>	151
<i>Monsieur le Maire</i>	151
SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - ASSOCIATION VILLOVÉLO	152
<i>Dominique SIX</i>	153
<i>Monsieur le Maire</i>	153
<i>Amaury BREUILLE</i>	153
<i>Monsieur le Maire</i>	153
<i>Amaury BREUILLE</i>	153
<i>Monsieur le Maire</i>	153
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ENVERS LES PERSONNES AGÉES	154
SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE ..	155
SUBVENTION – PROJET SPÉCIFIQUE – ASSOCIATION DES SOUS OFFICIERS DE RÉSERVE DES DEUX-SÈVRES	156

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION MOLOSSES ALL STARS	157
QUARTIER DES BRIZEAUX- RÉALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS/GAZ ET RÉSEAU DE CHALEUR - PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE LES PARTENAIRES - APPROBATION DU DÉCOMPTE DÉFINITIF DES COMPTES ET DEMANDE DE SOLDE DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES.....	158
74 RUE DE L'YSER - CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR ISSUE DE L'HÔPITAL DE NIORT.....	159
ACCÈS À LA SALLE DE SPORTS DE L'IUFM RUE VILLERSEXEL - CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES ET LA VILLE DE NIORT	160
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE - MARCHÉ DE TRAVAUX - APPROBATION DES AVENANTS N°1 POUR LES LOTS 10 ET 11 ET N°2 POUR LES LOTS 2 ET 9.....	161

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



NIORT

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 septembre 2014

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-16

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Elodie TRUONG

Sur le festival, effectivement, vous avez parlé d'une évolution. Premièrement, on aimerait avoir un peu plus d'éclairage sur cette évolution, l'équipe que vous venez d'évoquer dans la délibération, un changement majeur sur cette équipe, on peut presque parler de démantèlement de cette équipe au complet. En tout cas on peut en parler. La question est de savoir ce que cette chargée de mission sur le mécénat aura à travailler sur le projet. Parce qu'il y a effectivement la question des moyens et moi je crois tout à fait à la complémentarité des partenariats publics, privés dans le financement des opérations culturelles, ça a déjà été mis en œuvre auparavant dans cette Ville, donc ça je pense que c'est à poursuivre et c'est important. Maintenant, avant d'aller chercher les moyens, je pense que c'est aussi important de parler du fond et du projet culturel qui va être soutenu parce que on ne va pas chercher de moyens quand on n'a pas un projet à vendre. Ca c'est une première chose. Ensuite, c'est vrai dans tous les secteurs culturels, que ce soit dans le cinéma, dans la peinture, dans d'autres secteurs, effectivement il faut avoir un projet à décrire, à vendre, sur lequel on peut ensuite solliciter des moyens publics et privés.

Monsieur le Maire

Merci pour ces encouragements. Nicolas MARJAULT.

Nicolas MARJAULT

Je n'ai jamais prononcé dans mon intervention, vous vérifierez, la question de l'arrêt. N'anticipez pas mes interventions tant que vous ne les avez pas entendues. Non vous avez très bien entendu, en revanche, et je n'ai pas non plus critiqué le mécénat privé, ça ne me pose aucun problème, alors là je vais vous décevoir, moi je suis un pragmatique et pour dire les choses très concrètement, je vous dis quoi, je vous dis simplement que quels que soient les interlocuteurs que vous aurez en face, qu'ils soient d'ordre politique, ou qu'ils soient d'ordre économique, dont vous allez d'une manière ou d'une autre solliciter leur participation, je dis que ce n'est pas la meilleure entrée en matière que de commencer par dire que le programmateur dont les qualités sont reconnues, la directrice dont le travail a été reconnu ne sont plus vos interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la construction d'un festival, donc je dis : C'est étrange comme signe. Deuxième signe que je pointe par expérience, mais peut-être que vous avez certainement plus d'expérience que moi dans ce domaine, je n'en doute pas un seul instant mais par expérience, je vous dis que quand on va vers le privé ou vers d'autres collectivités, ce que votre interlocuteur de manière très légitime vous demande, à chaque fois que vous mettez un montant, lui veut bien mettre un montant mais c'est très rare qu'il veuille mettre un montant quand il constate que vous-même vous ne le mettez plus. C'est le seul risque que j'ai évoqué parce qu'on constate que ça marche très bien et d'ailleurs vous-même l'avez très bien fait dans une autre délibération donc c'est quand même hallucinant les réponses que j'ai entendues sur la délibération sur le centre d'art Villa Pérochon, vous le faites très bien, il y a un ajustement des différentes collectivités qui financent, tout le monde se met à niveau et parce que la Ville a eu raison de mettre 10 000 euros de plus, la Région sera obligée de suivre alors que chacun sait ici qu'elle n'était pas la plus désireuse de monter en puissance. Donc je dis simplement que la montée en puissance, elle doit être partagée, que vos partenaires, ils doivent pouvoir s'appuyer sur votre projet et justement la question du projet et de vos priorités devient passionnante parce qu'à partir de là, c'est elle qui va emporter la conviction. C'est tout ce que je dis. Bizarrement, comme si vous attendiez autre chose

mais je n'ai jamais travaillé comme ça pendant six ans, je ne vais pas commencer à travailler comme ça dans l'opposition.

Monsieur le Maire

Merci pour ce cours de gestion qui aurait été utile en d'autres matières. Fabrice DESCAMPS.

Fabrice DESCAMPS

Merci, Monsieur le Maire. J'ai l'impression que, parfois, l'opposition réalise un vœu évangélique, que sa main gauche ne sache pas ce que sa main droite fait, puisque nous avons parlé de dette de la Ville de Niort, et là, tout d'un coup, elle est effacée comme par magie et on parle d'investissement dans un festival qui demande effectivement beaucoup de fonds. Donc là, j'ai l'impression, parfois, d'être peut-être un peu plus cohérent que nos amis de l'opposition, en tous cas de ne pas avoir un hémisphère gauche déconnecté de l'hémisphère droit, ça c'est la première remarque que je voulais faire et je prends acte du fait que Monsieur MARJAULT aime maintenant le privé parce qu'il y a quelques temps, il voulait imposer des augmentations de versement de transport au privé donc maintenant il veut que le privé l'aide à maintenir ce festival, eh bien j'en prend acte là aussi et encore une fois, j'ai l'impression que l'hémisphère gauche et l'hémisphère droit sont parfois mal connectés chez certains de nos amis.

Dominique DESQUINS

Je suis très favorable à ce projet pour une raison précise. Ayant travaillé dans des entreprises à haut niveau, il est clair que les entreprises ont toujours des objectifs lorsqu'elles subventionnent ou lorsqu'elles prennent des partenariats et donc il me paraît très favorable que ce soit la même personne qui soit responsable de la programmation, qui s'occupe aussi des contacts pour obtenir ces partenariats.

Monsieur le Maire

Merci. C'est en effet une évolution, je souhaite que, comme ça se passe à Angoulême, à Poitiers, à Cognac même, la question culturelle ne soit pas que le fait de la ville centre et qu'on puisse construire des événements en commun. Alors vous me dites que vous n'y êtes pas arrivés, que ce sera difficile, je sais, et là aussi c'est encore une invitation, j'espère que ce jour-là, si en effet il m'est possible de le poser sur le bureau de la CAN et je n'en doute pas et au-delà surtout au Conseil communautaire, chaque chose en son temps, 2016 ce n'est pas demain, nous pourrons compter avec vous sur l'évolution de ce périmètre de compétences de notre communauté d'agglomération. En tout cas c'est mon souhait le plus cher, quant à l'évolution de la CAN et quant à votre soutien.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2014

Délibération n° D-2014-395

Direction Ressources Humaines**RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE
- MODIFICATION D2014-94**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 10 mars 2014, le Conseil municipal a autorisé le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles du printemps et de l'été.

Pour mémoire, il a été acté de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

Types d'intervenants	Modalités de rémunération
Directeur technique	23 € l'heure
Régisseur général	23 € l'heure
Régisseur principal	18 € l'heure
Régisseur	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artistes	Cachet

Or, le recrutement des intermittents du spectacle ne se limite pas à cette période mais doit être envisagé sur toute l'année 2014, et ce à budget constant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2014-94 adoptée le 10 mars 2014 dans sa partie relative à la période des manifestations culturelles du printemps et de l'été ;
- autoriser l'élargissement de la période de recrutement des intermittents du spectacle à toute l'année 2014, le reste des dispositions de cette délibération restant sans changement.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications****MARCHÉ DE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
RELATIFS À LA TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE AU
RÉSEAU VPN HAUT DÉBIT ET AUX ACCÈS
INTERNET - AVENANT N°1 POUR LES LIAISONS
LOUÉES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2013, le Conseil municipal a attribué à la société FT ORANGE le marché n°13131A004 concernant le service télécommunications relatif à la téléphonie fixe et mobile au réseau VPN haut débit et aux accès Internet pour le lot n°4 assurant les accès Internet principal sites centraux et sites isolés avec les services évolués.

La Ville de Niort par le biais de ce lot a la possibilité d'avoir des liaisons louées offrant différents services permettant la mise à niveau des PABX (commutateur téléphonique) pour l'accès aux services de téléphonie (présentation du numéro, ...) ou encore des liaisons de sécurité pour la redondance des communications entre les automates de l'usine des eaux et le château d'eau.

La nécessité de ces liaisons louées génère l'intégration de 6 nouveaux prix unitaires.

Par conséquent il convient de conclure un avenant avec la société FT ORANGE pour le marché sus-cité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 pour les liaisons louées concernant le marché en cours avec la société FT ORANGE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tous les documents y afférant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - MANIFESTATIONS - ASSOCIATION
DU QUARTIER DU PORT**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de dynamiser le quartier du Port, l'Association du Quartier du Port propose diverses animations durant la période de juin à décembre 2014 : les samedis du port, la fête de la musique, le vide-grenier... Il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'organisation de ces manifestations.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association du Quartier du Port.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 4 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - MANIFESTATIONS - ASSOCIATION
NIORT EN VILLE**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de dynamiser le centre-ville, l'association Niort en Ville organise diverses animations tout au long de l'année 2014 telles que, notamment, « La fête des Mères et Pères » en juin, « La braderie » en août, le « Marché des producteurs » en septembre, « le vide grenier » en octobre, un « jeu de piste » en novembre et le « jeu Noël en ville » en décembre.

Il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'organisation de ces manifestations.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Niort en Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain****CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ
NATUREL - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC
DÉLÉGUÉ - COMPTE-RENDU ANNUEL DE
CONCESSION 2013**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1998, la distribution de gaz naturel a été concédée à Gaz de France sur l'ensemble du territoire de la ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Gaz réseau Distribution France, filiale du Groupe GDF SUEZ a été créée.

GrDF a reçu l'ensemble des biens, des droits et obligations de Gaz de France. Le périmètre de la concession concerne désormais les activités de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement des infrastructures, à l'exclusion de toute activité de fourniture d'énergie.

En avril 2013, la concession de distribution de gaz naturel a été renouvelée pour une durée de 30 ans.

L'article 31 du nouveau cahier des charges de concession de distribution de gaz naturel prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport général, un rapport financier, un rapport sur la qualité du service, sur les travaux réalisés et sur le patrimoine constitué.

En outre, l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz.

Le compte rendu annuel de concession pour l'année 2013 a été remis par GrDF en juin 2014.

Un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville et examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 septembre 2014,

Vu le compte rendu annuel de concession de distribution publique de gaz naturel pour l'exercice 2014,

Vu le rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz naturel,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par Gaz réseau Distribution France, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort, du compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2013 ;

Dominique SIX

Les deux délibérations qui suivent concernent deux comptes-rendus annuels de concession. Le premier concerne la distribution de gaz naturel. Les documents vous ont été remis en même temps que la convocation et l'ordre du jour. Les faits marquant : Le renouvellement du contrat de distribution de gaz a été fait le 5 avril 2013 pour une période de 30 ans ; Le nombre de clients qui sont servis : 18 119 en 2013, ce qui représente une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente. C'est une longueur de 305 kilomètres de canalisations, une valeur nette de patrimoine de près de 18 millions d'euros et des investissements assurés par GRDF sur la Ville l'année dernière pour 6 millions d'euros. Est-ce que vous avez besoin de précisions complémentaires ? Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la production par Gaz réseau distribution France, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort, du compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2013 et prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle de la concession.

Marc THEBAULT

Je deviens l'espace d'un instant Président de séance, donc est ce qu'il y a des questions, des interventions ? Nous considérons que vous prenez acte et que vous avez pris connaissance de ce rapport ? Merci.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain****CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - CONTRÔLE DU
SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ - COMPTE-RENDU
ANNUEL DE CONCESSION 2013**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1998, la distribution publique d'électricité a été concédée à Electricité de France sur une partie du territoire de la ville de Niort (centre ville) pour une durée de 15 ans.

Depuis 2004, l'activité de distribution d'électricité a été séparée juridiquement des autres activités d'EDF et deux interlocuteurs sont désormais parties au contrat :

- Electricité de France (EDF) et notamment sa branche commerce pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le Tarif de première nécessité (TPN) ;
- Electricité réseau Distribution France (ERDF) pour la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

En mai 2013, la concession de distribution et de fourniture d'électricité a été renouvelé pour une durée de 23 ans.

L'article 32 du nouveau cahier des charges de concession de distribution publique d'électricité prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

En outre, l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité.

Le compte rendu annuel de concession pour l'année 2013 a été remis par EDF et ERDF en juillet 2014.

Un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville et examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 septembre 2014,

Vu le compte rendu annuel de concession de distribution publique et de fourniture d'électricité pour l'exercice 2013,

Vu le rapport annuel de contrôle de la concession de distribution et de fourniture d'électricité,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par Electricité de France et Electricité Réseau Distribution France, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur une partie du territoire de la Ville de Niort, du compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2013 ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Dominique SIX**

Deuxième délibération qui concerne la distribution d'électricité. Nouveau contrat aussi renouvelé l'année dernière, le 24 mai 2013 pour une période de 23 ans. Le réseau d'électricité EDF sur la Ville, c'est 367 kilomètres dont 235 qui sont enterrés, une valeur nette de notre patrimoine qui est de près de 20 millions d'euros, c'est près de 27 000 clients servis et c'est un investissement par ERDF sur la Ville l'année dernière d'un petit peu plus de 2 millions d'euros. Il vous est demandé de prendre acte de la production par Electricité de France et par Electricité réseau distribution de France, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur une partie du territoire de la Ville de Niort, du compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2013 et de prendre acte de la production du rapport annuel du contrôle de la concession.

Marc THEBAULT

Est ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Des questions ? Je considère que vous avez pris connaissance de ce rapport et je remercie notre collègue Dominique SIX.

PROCES-VERBAL

Direction Espaces Publics**AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU GALUCHET (ENTRE L'IMPASSE DU GALUCHET ET L'AVENUE SALVADOR ALLENDE) CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la construction d'un projet de résidence étudiante sur la rue du Galuchet, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort, se sont entendues pour définir un programme d'aménagement commun comprenant :

- la création d'un stationnement « minute » sécurisé pour la desserte de la crèche « *BABILOU* » ;
- la réalisation de cheminements doux (trottoirs, piste cyclable) reliant la résidence universitaire au pôle universitaire de Niort ;
- la mise en conformité de l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) ;
- l'enfouissement de réseaux aériens ;
- la réfection de la chaussée ;
- l'aménagement d'espaces verts.

La Ville de Niort a transféré sa compétence Economique ainsi que les voiries d'intérêt Communautaire des zones d'activités Economiques à la Communauté d'agglomération du Niortais.

La rue du Galuchet, entre l'impasse du Galuchet et l'avenue Salvador Allende, située dans le périmètre de la ZAC communautaire du Technopôle, est pour partie d'intérêt communautaire.

Cette opération d'aménagement, pour des contraintes techniques de réalisation des travaux, ne peut-être scindée.

Aussi, afin de faciliter les démarches administratives et le suivi des travaux, il est proposé que la Ville de Niort assure seule la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'aménagement. Il est donc nécessaire de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais vers la Ville de Niort.

Programmation :

- avant Projet (A.V.P.) → Octobre 2014 ;
- projet (PRO) → Novembre 2014 ;
- dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) → Décembre 2014 ;
- démarrage des travaux → Mai 2015 ;
- durée prévisionnelle des travaux → 2 mois ;
- livraison de l'aménagement pour l'ouverture de la cité universitaire → Septembre 2015.

RETOUR SOMMAIRE**Dominique SIX**

La délibération suivante concerne l'aménagement de la rue de Galuchet, avec une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CAN et la Ville de Niort. Dans le cadre de la construction du projet de résidence étudiante rue du Galuchet, la CAN et la Ville de Niort se sont entendues pour définir un programme d'aménagement commun sur la rue, création d'un stationnement minute, réalisation de cheminements doux (trottoirs, piste cyclable), mise en conformité de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, enfouissement de réseaux aériens, réfection de la chassée et aménagement d'espaces verts. Pour faire simple, en fait il est prévu de créer sur la voirie du stationnement qui n'a pas été prévu dans le cadre du projet. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais vers la Ville de Niort relative à l'aménagement de la rue du Galuchet, approuver la répartition financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Amaury BREUILLE

Je vois dans la délibération que l'avant projet devait être établi au mois de juillet 2014, est ce que nous pouvons en avoir connaissance et quand est-ce que ce projet sera soumis à la concertation du grand public ?

Dominique SIX

Quel avant projet ?

Amaury BREUILLE

Je vois dans la délibération que l'avant projet de cet aménagement devait être établi au mois de juillet 2014, je suppose donc qu'il est établi, si le planning a été respecté, est ce que nous pouvons en avoir connaissance et à quel moment la concertation aura-t-elle lieu ? Parce que c'est un aménagement quand même relativement important sur tout le linéaire de cette rue, ça ne concerne pas que la crèche Babilou ni la résidence universitaire, donc à quel moment sera-t-il soumis à concertation ?

Dominique SIX

Je suis désolé, je n'ai pas les informations.

Monsieur le Maire

Vos questions sont assez savoureuses parce que si nous faisons ces aménagements, c'est que n'ont pas été prévus les stationnements qui devraient aller avec cette résidence universitaire, donc c'est un complément.

Amaury BREUILLE

On est dans un site qui est une zone fragile, on est juste en amont du marais de Galuchet, on est juste sur le coteau qui alimente en eau le marais de Galuchet, c'est pour cette raison que c'est important et par

ailleurs, ce secteur pose des questions en terme de circulation automobile, il pose des questions aussi en terme d'accès en transport collectif pour la résidence universitaire, donc c'est pour ça que je pense qu'il est tout à fait nécessaire qu'il puisse y avoir une concertation publique et un débat sur ce sujet là.

Dominique SIX

Je vais repréciser mon propos : J'entends ce que vous dites, sauf que quand le dossier est passé entre vos mains je ne sais à quelle époque, on a accepté de construire une résidence de 90 logements sans prévoir une place de stationnement. Aujourd'hui, nous ne faisons que rétablir ce qui a été omis ou occulté au moment du traitement de ce dossier, en créant du stationnement sur la voie publique.

Amaury BREUILLE

Ecoutez, absolument pas. En ce qui me concerne, j'ai eu la même charge que vous du dossier, la question se posait effectivement de savoir si on créait du stationnement sur la rue de Galuchet, sur les emprises qui se trouvent à l'extrémité, il y a différentes possibilités. J'ai eu à gérer exactement la même problématique que vous, c'est-à-dire : Comment gère-t-on les différentes mobilités et les différents accès à la résidence universitaire parce qu'il n'y a pas que l'automobile et le stationnement automobile. A quel endroit crée-t-on le stationnement, il y a plusieurs hypothèses possible, comment gère-t-on l'accès aux transports collectifs, ce sont des questions qui restent ouvertes, je ne comprends pas qu'elles ne puissent pas être mises en débat public et que finalement elles soient décidées sans aucune concertation.

Monsieur le Maire

Ecoutez, ne montez pas en épingle une chose...

Amaury BREUILLE

Ce n'est pas anecdotique.

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, je vous explique. La résidence universitaire est en train de se construire, il n'était pas prévu de stationnement donc il était prévu un accord qui était, quand nous sommes arrivés aux responsabilités, bancal entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais quant au financement de cette réfection de voirie contenant un certain nombre de stationnement. Nous ne faisons, à travers cette délibération, qu'actionner le pacte financier qui permet la réalisation de cette voirie qui avait été décidé auparavant. Voilà. Vous allez vous fatiguer, mais continuez si vous voulez bien.

Amaury BREUILLE

Non Monsieur le Maire, la question n'est pas qu'une question d'accords financiers entre la Ville et le Communauté d'Agglomération du Niortais, la question est : Comment est-ce qu'on réalise notamment les stationnements mais encore une fois, il n'y a pas que la question des stationnements dans cet aménagement mais les stationnements peuvent être réalisés de différentes façons, en linéaire sur la rue du Galuchet, en pavés, etc...

Monsieur le Maire

Je vous propose que vous m'écriviez officiellement et je vous ferai une réponse dans les mêmes termes et de façon beaucoup plus technique comme vous le souhaitez. Vous entendez bien que dans le cadre du Conseil municipal, je n'ai ni plan, ni autre élément à vous apporter que la délibération et les éléments que nous avons pu verbalement apporter d'ores et déjà.

Amaury BREUILLE

Si je peux terminer mon intervention, je ne comprends pas, qu'un aménagement comme celui-ci, qui est un aménagement important sur ce micro quartier, ça a des impacts relativement importants et il y a différents choix possibles, se fasse sans aucune concertation, je n'ai jamais vu procéder comme ça.

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, merci. Dominique SIX, et nous en terminerons là.

Dominique SIX

Donc je vais prendre rendez-vous avec Amaury BREUILLE pour lui présenter les plans qui ont été préparés par les équipes qui le pilotaient aussi juste avant moi.

Monsieur le Maire

Je crois que ce sera un savoureux rappel. Merci. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimité, Monsieur BREUILLE. Délibération suivante.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2014**

Délibération n° D-2014-402

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE -
ASSOCIATION VILLOVÉLO**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Villovélo est une association Niortaise qui milite pour la promotion de la bicyclette et le développement d'aménagements cyclables pour une pratique sécurisée au quotidien.

L'objectif principal de Villovélo est de développer une culture vélo sur Niort et ses environs pour changer la réalité de la Ville et la rendre accessible à tous.

Villovélo se propose d'agir sur le comportement des citoyens, d'encourager les personnes à reprendre ce mode de déplacement dans un contexte sécurisé en développant de multiples actions.

Il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 2 300 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 2 300 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

C'est pour une subvention auprès de l'association Villovélo. C'est une association niortaise qui milite pour la promotion du vélo et le développement des aménagements cyclables. L'objectif principal de Villovélo est de développer la culture vélo sur Niort et ses environs pour changer la réalité de la Ville et la rendre accessible. Je vous propose de leur accorder une subvention de 2 300 euros.

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE. Monsieur THEBAULT me dit que votre temps de parole est épuisé, mais on vous écoute...

Amaury BREUILLE

J'allais dire que c'était une très bonne chose de soutenir une association qui fait la promotion du vélo dans cette Ville. Une remarque, je pense que les citoyens attendent aussi surtout la Ville sur la réalisation d'aménagements cyclables nouveaux...

Monsieur le Maire

Oui, ils l'ont attendu six ans, mais ça arrive...

Amaury BREUILLE

Je vous rappellerai Monsieur BALOGE, que nous en avons réalisé un certain nombre de mètres linéaires. Maintenant, si vous avez des projets dans ce domaine, j'aimerais en avoir connaissance.

Monsieur le Maire

Même les bicyclettes en rigolent. Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Merci.

Direction Patrimoine et Moyens**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA
CHAMOISERIE - MARCHÉ DE TRAVAUX -
APPROBATION DES AVENANTS N°1 POUR LES
LOTS 10 ET 11 ET N°2 POUR LES LOTS 2 ET 9**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre Technique de la Chamoiserie (CTM), le Conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises et notamment :

- le 20 septembre 2010 : validation du programme de réhabilitation ;
- le 25 octobre 2010 : validation du plan de financement ;
- le 14 mars 2011 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Sophie BLANCHET ;
- le 16 décembre 2011 : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- le 14 mai 2012 : attribution des lots 2 à 7 et 9 à 12. Le lot 1, ainsi que le lot 8 ont été attribués par décisions L 2122-22 enregistrées en Préfecture respectivement les 27 avril et 28 décembre 2012 ;
- le 4 février 2013 : approbation du dossier technique du lot 2 « Gros œuvre et enduits » relancé suite à la liquidation judiciaire du premier titulaire ;
- le 16 septembre 2013 : approbation des avenants n°1 aux lots 6, 7 et 12 des marchés de travaux et n°2 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- le 10 mars 2014 : approbation des avenants n°1 aux lots 2, 3 et 9 et avenants n°2 aux lots 6, 7 et 12.

En cours de chantier, des adaptations techniques à la demande du maître d'ouvrage, pour l'amélioration des conditions de travail des agents sont nécessaires :

Pour le lot 2, les modifications, portant uniquement sur la tranche ferme, sont les suivantes :

- création d'une rampe accessibilité handicapés sur le bâtiment B ;
- mise à niveau du dallage existant du local stockage bois par rapport au nouveau dallage plus haut de l'atelier ;
- reprise du dallage de l'ancien garage pour obtenir une zone de travail horizontale ;
- création de bureaux supplémentaires suite à la modification de l'affectation des locaux sur le bâtiment D ;
- lavage à haute pression de l'ancien mur du garage.

Pour le lot 9, suite à la modification des affectations des locaux, modification des éclairages et mise en place d'un contrôle d'accès sur les portes desservant le bâtiment D (concerne uniquement la tranche ferme).

Pour le lot 10, les modifications sont les suivantes :

- modification de l'alimentation des colonnes de douches pour permettre un réglage individuel ;
- remplacement du compresseur pour la station d'air comprimé (qui devait initialement être conservé mais qui ne correspond plus à l'utilisation).

Pour le lot 11, les modifications sont les suivantes :

- modification de la ventilation suite à la modification d'affectation des locaux du bâtiment D.

Ces modifications imposent la passation d'avenants dont les incidences financières sont détaillées ci-dessous :

N° lot	Intitulé	Titulaire	Montant marché initial toutes tranches comprises (€HT)	Montant avenant précédent (€HT)	Avenant			% total	Nouveau montant de marché (€HT)
					N°	Montant (€HT)	%		
2	Gros-œuvre - Enduits	TROUBAT	582 487,56	9 225,35	2	49 522,79	8,50	10,09	641 235,70
9	Electricité - Courants forts et faibles	INEO ATLANTIQUE	258 660,76	4 684,19	2	10 044,33	3,88	5,69	273 389,28
10	Plomberie sanitaire air comprimé	Groupement HERVE THERMIQUE et BRUNET	93 394,00	0,00	1	10 468,00	11,21	11,21	103 862,00
11	Chaufferie bois chauffage ventilation	AXIMA SEITHA	348 567,22	0,00	1	1 739,44	0,50	0,50	350 306,66

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 10 et 11 et les avenants n°2 aux lots 2 et 9 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY